



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Mineure en Construction

LMINOGCE - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

L'objectif de cette filière est de permettre à l'étudiant-e de s'initier aux concepts de base de la discipline du génie civil. En plus des fondements théoriques qui lui seront enseignés dans les domaines des structures, des matériaux, de la mécanique des sols et de l'hydraulique, l'étudiant-e aura l'occasion de s'imprégner de la « culture du génie civil » et d'acquérir une première expérience concrète, par des travaux pratiques en salle ou en laboratoire, des projets élémentaires et des visites de chantiers.

LMINOGCE - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

30 crédits

Bloc
annuel

2 3

o Contenu:

○ LGCIV1031	Matériaux structuraux et géomatériaux	Hadrien Rattez João Saraiva Esteves Pacheco De Alm	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LGCIV1022	Mécanique des structures	Pierre Latteur	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐	X	
○ LGCIV1023	Stabilité des constructions	João Saraiva Esteves Pacheco De Alm	FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits] 🌐		X
○ LGCIV1072					

LMINOGCE - Informations diverses

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».